

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2016

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Jean Pierre GUILLERET - Gilbert TACHON - Sylvie MALESTROIT – Guy ETIENNE – Philippe BIDAN – Angélique ROUTIER - Robert JAMBIN - Paulette GICQUEL - Martine VALLEE - Benoît JAN – Stéphane FOUCAULT – Lynda LE PORS - Gwenaëlle PESTEL – Armand BIDAN - André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS

Absent excusé : Hervé LE DOUCEN – pouvoir à M. JAN

Absente : Katia HUE

Secrétaire de séance : Stéphane FOUCAULT

Le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, retient le scénario d'une station équipée d'une centrifugeuse permettant un traitement des boues par compostage ou méthanisation.

TRAVAUX EGLISE

Le Conseil Municipal confie la remise en état du beffroi, des cloches et des 2 planchers, à l'entreprise BODET moyennant un coût TTC de 28 412.40 €

TRAVAUX « RUE DES TILLEULS »

Pour assurer la sécurité des piétons, le Conseil Municipal décide de réaliser un aménagement, sur 210 ml, en continuité du trottoir côté droit en partant du bourg, pour un coût TTC de 14 616.60 €.

EMBRAYAGE TRACTEUR

La réparation de l'embrayage du tracteur Renault 754 est confiée au Garage des Bruyères moyennant un coût TTC de 1 691.76 €.

RESTAURANT SCOLAIRE : CONTRAT 2016 DE SUIVI D'HYGIENE ALIMENTAIRE

Le contrat de suivi d'hygiène alimentaire pour le restaurant scolaire est reconduit avec LABOCEA pour l'année 2016.

ASSAINISSEMENT : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal renouvelle la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif, pour 3 ans, au tarif de 0.53 € par habitant.

CONTRAT DE PRESTATION DE RECHERCHE DES LEGIONNELLES

Le contrat de prestation de recherche des légionnelles est reconduit pour la période 2016-2018, avec AQUALAM.

ALSH ETE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert du mercredi 6 juillet au vendredi 5 août.

ORDURES MENAGERES : TRI SELECTIF

Le Conseil Municipal est consulté sur un éventuel passage d'un ramassage individuel en collectif dans le bourg. Le Conseil Municipal décide de maintenir le système de collecte actuel et demande la mise en place de conteneurs supplémentaires dans certains secteurs.